



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex
03 80 62 01 20 mairie@nuitsstgeorges.com ville-nuits-saint-georges.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE N° 457/2026

OBJET : TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR LA SUPPRESSION D'UN BRANCHEMENT GAZ RUE PAUL PAQUERIAUD.

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2212/1 et suivants sur les pouvoirs de Police du Maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, en raison de travaux de terrassement pour la suppression d'un branchement gaz, il convient de réglementer la circulation de la rue Paul Paqueriaud.

ARRÊTE

Article 1 – A compter du 12 octobre 2026 et pour une durée de 5 jours, aux abords du chantier qui se situera entre le 17 et le 21 rue Paul Paqueriaud : la circulation sera limitée à 30 km/h et se fera sur chaussée rétrécie à 3 mètres, les stationnements et les dépassements seront interdits.

Article 2 – La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par les soins de l'Entreprise « BER 21 » chargée des travaux.

Article 3 – Madame le Directeur Général des Services de la ville de Nuits-Saint-Georges, Messieurs le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent arrêté.

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 06 octobre 2026.

Le Maire,
Alexandre SUCHET

